

## Évaluation des fiches techniques

Ce document est un outil d'aide à la notation.

Les fiches techniques portent sur des activités du référentiel d'activités professionnelles (RAP) que le candidat a mises en œuvre.

Ces activités sont menées en milieu professionnel. Au moins 3 de ces fiches doivent se référer à une activité mise en œuvre lors des stages ou dans le cadre du contrat de travail du candidat. Le candidat peut conduire une de ces activités dans le cadre des actions professionnelles réalisées au cours de la formation. Le cas échéant, certaines fiches peuvent se référer à une situation professionnelle unique.

Les 4 fiches techniques sont réalisées de manière individuelle par le candidat.

Chaque fiche contient :

- une présentation pertinente du contexte de l'activité
- une description de la mise en œuvre de l'activité par le candidat
- une analyse de la mise en œuvre de cette activité par le candidat, au regard des résultats attendus précisés dans le RAP

Chaque fiche comporte au maximum 2 pages.

Le candidat respecte les règles de confidentialité et fournit les informations en accord avec la structure.

Chaque fiche peut comporter 1 ou 2 annexes pertinentes au regard de l'activité, qui permettent d'éclairer l'analyse. Les annexes ne font pas l'objet d'une évaluation.

La fiche et les annexes doivent être anonymisées en ce qui concerne les personnes.

En CCF, le rendu des fiches et des annexes peut se faire sous format papier ou numérique, au choix de l'équipe pédagogique.

L'évaluation de chaque fiche se fait globalement par rapport aux indicateurs de la compétence. Les étudiants doivent donc s'appropriier les indicateurs visés afin de construire leurs fiches.

La notation des fiches techniques est arrêtée avant l'entretien technique.

### Repères pour l'attribution « Maitrisé »

La présentation du contexte est pertinente. Elle apporte tous les éléments en lien avec l'activité présentée, le candidat démontre une compréhension approfondie de l'activité. La description de la mise en œuvre est pertinente. Elle démontre une maîtrise de l'activité et un bon niveau de technicité. L'analyse est approfondie, elle montre une compréhension des résultats attendus, en fonction du contexte, pouvant intégrer des remédiations.

### Repères pour l'attribution « Acceptable »

#### *Fourchette haute*

La présentation du contexte est claire et pertinente mais peut comporter quelques omissions. Elle offre une compréhension globale de l'activité. La description de la mise en œuvre est générale et permet de comprendre globalement ce que le candidat a réalisé. L'analyse montre une compréhension des résultats attendus en fonction du contexte.

#### *Fourchette basse*

La présentation du contexte est claire malgré des oublis et contient des informations qui permettent une compréhension globale de l'activité. La description de la mise en œuvre permet de globalement comprendre ce que le candidat a réalisé mais certains éléments ont été omis. L'analyse ne traite que partiellement les résultats. Elle manque parfois d'approfondissement.

### Repères pour l'attribution « insuffisant »

#### *Fourchette haute*

La présentation du contexte est sommaire et manque d'éléments pertinents. Elle ne permet qu'une compréhension limitée de l'activité. La description de la mise en œuvre est limitée. Elle ne fournit qu'une idée partielle de ce que le candidat a fait. L'analyse est superficielle, ou la dimension est principalement descriptive.

#### *Fourchette basse*

La présentation du contexte est confuse ou incohérente, elle ne permet pas de comprendre l'activité. La description de la mise en œuvre est confuse ou incohérente, ou inadaptée au contexte, voire ne correspond pas à une activité du RAP. L'analyse comporte des erreurs importantes et / ou le candidat se situe dans une dimension uniquement descriptive.

## Évaluation de l'entretien technique

À la suite, un entretien technique de 20 minutes est mené sur 2 des 4 fiches techniques remises. Ces 2 fiches techniques sont choisies par les examinateurs au début de l'entretien. Chaque fiche fait l'objet d'un échange de 10 minutes.

20 points par compétence.

L'entretien technique consiste en deux temps de 10 min portant chacun sur une des fiches choisies.

Le candidat ne réalise pas de présentation de ses fiches. L'entretien consiste à vérifier l'acquisition de la compétence à travers les indicateurs de réussite. Il ne s'agit pas d'une évaluation de connaissances, ces dernières devant être mobilisées au service de la démonstration du candidat.

L'entretien permet d'explicitier et d'argumenter la mise en œuvre de l'activité présentée ainsi que les choix effectués dans ce cadre. Le candidat pourra éventuellement s'appuyer sur des documents professionnels complémentaires en lien avec l'activité.

L'échange avec le jury peut porter sur tous les indicateurs de la compétence évaluée.

Les éléments suivants sont à prendre en compte dans la déclinaison des niveaux de maîtrise :

- **La mobilisation des connaissances pour argumenter**
- **L'analyse**
- **La prise de recul par rapport aux activités présentés dans les fiches techniques, la capacité à apporter des compléments**
- **La guidance des examinateurs**